

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVII

BEAUCEVILLE — FEVRIER 1921

No 2

LES DEUX CAPITAINES DORVILLIERS

Voici un nom qui a été la cause ou plutôt l'occasion de bien des erreurs. Nous avons eu dans la Nouvelle-France :

François Chorel dit Dorvilliers, sieur de Saint-Romain, originaire de Saint-Nise, évêché de Lyon, qui s'établit aux Trois-Rivières, puis à Champlain, s'occupa de commerce, de traite et de culture. Il décéda à Champlain le 6 janvier 1709. De son mariage avec Anne Aubuchon il eut plusieurs enfants dont trois furent religieuses et les autres s'établirent fort convenablement grâce à la jolie fortune laissée par leur père.

François Chorel Dorvilliers, fils du précédent, fit aussi du commerce. Le 16 juin 1695, Edmond de Suève, ancien officier au régiment de Carignan et seigneur en partie de Sainte-Anne (de la Pérade), le faisait son légataire universel. Les biens de M. de Suève consistaient dans sa part de la seigneurie de Sainte-Anne, une terre de cinq arpents sur quarante de profondeur, une autre terre de quatre arpents de front située dans l'île Saint-Ignace, une troisième terre de quatre arpents de front, et enfin une quatrième terre de deux arpents de front, toutes situées dans la seigneurie de Sainte-Anne. François Chorel Dorvilliers est surtout connu par ses démêlés judiciaires avec M. Tarieu de la Pérade et sa belliqueuse épouse Madeleine de Verchères.

Rémy de Guillouet Dorvilliers qui fut capitaine des gardes du gouverneur de la Barre, capitaine d'une compagnie franche de la marine, puis, enfin, commandant au fort Frontenac (Cataracoui).

....de Guillouet Dorvilliers, fils du précédent, qui servit ici comme lieutenant puis comme capitaine et rendit de précieux services au gouverneur de Frontenac lors du siège de Québec en 1690.

Benjamin Dervilliers (et non Dorvilliers) de la Boissière, originaire de Paris, fils de Jean Dervilliers, écuyer de la maréchale et duchesse de Villeroi, qui arriva dans la Nouvelle-France comme enseigne dans les troupes du détachement de la marine en 1696, épousa Claire Godefroy de Linetot, des Trois-Rivières, fut promu lieutenant en 1700, capitaine en 1715 et mourut un peu avant 1737.

Charles Petit de Levilliers, originaire de Marigny, diocèse de Soissons, qui passa dans la Nouvelle-France comme enseigne dans les troupes du détachement de la marine en 1687, épousa, lui aussi, une canadienne, et décéda à Montréal le 2 juillet 1714.

Ces six personnages ont vécu à peu près à la même époque et quatre étaient officiers dans les troupes. La similitude des noms aidant, il n'est pas étonnant qu'on les ait confondus et qu'il en soit résulté maintes erreurs.

Pour aujourd'hui, nous nous contentons de démêler les carrières des deux capitaines Dorvilliers père et fils.

Rémy de Guillouet Dorvilliers commença sa carrière militaire comme enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Conty en 1651. Six ans plus tard, en 1657, il était promu capitaine dans le même régiment.

D'après Laffillard, M. Dorvilliers serait passé dans la Nouvelle-France en 1661. Nous croyons plutôt qu'il arriva ici comme capitaine des gardes du gouverneur de la Barre en 1682.

On voit par un des premiers mémoires de M. de la Barre à M. de Seignelay que dès l'automne de 1682 il se proposait d'envoyer M. Dorvilliers avec un certain nombre de

soldats pour renforcer la petite garnison du fort Frontenac.

En 1683, M. de la Barre demandait la majorité de Québec pour son protégé, M. Dorvilliers.

Les plaintes continuelles que le ministre de Seignelay recevait contre M. Perrot, gouverneur de Montréal, l'ayant décidé à le remplacer, le gouverneur de la Barre lui proposa comme son successeur le capitaine de Chambly ou M. Provost, major de Québec.

Dans sa lettre du 4 novembre 1683 à M. de Seignelay, M. de la Barre disait de M. Dorvilliers :

“En cas, Monseigneur, que vous choisissiez le major de Québec pour gouverneur de Montréal, je vous supplie de demander au Roi la majorité (de Québec) pour le Sr Dorvilliers, gentilhomme de Bourbonnais, qui a trente ans d'ancienneté de capitaine d'infanterie, qui commandait sous moi le bataillon de Poitou dans les îles de l'Amérique et qui est présent ici près de moi. M. le comte de St-Géran vous certifiera qui il est et son mérite” (1).

Le 5 juin 1684, sur le point de partir pour son expédition contre les Iroquois, M. de la Barre écrivait à M. de Seignelay :

“Comme ce dont je manque le plus pour l'entreprise que je dois commencer est de bons officiers de guerre capables de mener nos habitants au feu, je vous supplie que le sieur Dorvilliers, capitaine de mes gardes, ayant 20 ans de service et capitaine d'infanterie, ne me reste pas inutile et que vous ayiez pour agréable d'envoyer pour lui un brevet de maréchal ou sergent de bataille qui me puisse autoriser à lui donner le commandement dont il est capable. . .”(2)

Lorsque M. de la Barre se mit en marche pour le pays des Iroquois, il divisa ses forces en trois corps : M. DuGué reçut le commandement de l'avant-garde, M. de la Barre

(1) Archives de la province de Québec, Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2^{ème} série, cahier 4.

(2) Archives de la province de Québec, Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2^{ème} série, cahier 4.

lui-même se mit à la tête du centre, et M. Dorvilliers prit le commandement de l'arrière-garde.

On connaît le résultat de cette expédition. M. Dorvilliers, toutefois, n'y fit pas trop mauvaise figure. Dans la lettre du Père Bechefer à Cabart de Villermont où il raconte ce voyage, il dit de M. Dorvilliers :

“M. Dorvilliers qui est un vieux officier d'une grande capacité et d'un mérite fort distingué” (3).

A l'automne de 1684, M. de la Barre se décida à envoyer M. Dorvilliers en France afin d'informer la Cour de ce qui se passait ici.

Dans son mémoire au roi du 13 novembre 1684, en réponse à la dépêche de Sa Majesté du 10 avril précédent, M. de la Barre écrivait :

“Comme j'envoie exprès à V. M. le sieur D'Orvilliers, mon capitaine des Gardes, pour lui rendre compte de ce qui s'est passé à notre prétendue expédition de guerre et de la qualité du pays des Sonnontouans qu'il avait été exprès reconnaître dès le petit printemps et l'informer aussy de la conduite du colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, à notre égard et de la différence qu'il y a entre ses paroles et sa conduite à l'égard des Iroquois et surtout des Sonnontouans auxquels il a envoyé offrir 400 chevaux et autant de fantassins de secours au même temps qu'il a fait planter les armes du duc d'York dans leurs bourgs, et que dans le moment il a despêché le sieur Arnault, son envoyé aux Onontagués, Oneiouts et Oiogoins pour leur faire défense expresse d'entrer en aucun traité ny conférence avec moy, sans ses ordres précis comme sujets du duc d'York dépendans de luy et de son gouvernement” (4).

M. Dorvilliers revint dans la Nouvelle-France au printemps de 1685. Pendant son séjour en France, le 5 mars 1685, il avait reçu un ordre du roi pour commander la compagnie de M. du Rivau Huet.

En cette même année 1685, M. Dorvilliers accompagna

(3) *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. LXIII, p. 270.

(4) Archives de la province de Québec, Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 1ère série, cahier 2.

le gouverneur de Denonville dans son voyage au fort Frontenac. M. La Forest, qui commandait en cet endroit pour le compte de Cavalier de LaSalle, ayant obtenu la permission de se rendre aux Illinois, M. Dorvilliers reçut son commandement. Le poste de Frontenac était alors d'une grande importance.

Le 13 novembre 1685, le gouverneur de Denonville écrivait au ministre :

“J'aurais besoin d'un grand volume pour vous rendre compte exact du pays, et vous donner une connaissance parfaite de toutes choses. J'abrègerai ma lettre, monseigneur, tout autant que je pourrai pour vous être moins à charge, et que vous puissiez prendre la peine de la lire tout au long.

“Je commencerai, Monseigneur, par vous rendre compte du voyage que j'ai fait à Cataroksy (Cataragui) où j'ai mis le sieur Dorvilliers pour y commander. M. de la Barre y avait mis vingt-cinq hommes sans officiers, M. de La Forest, homme fort sage et de bon esprit y étant de la part de M. de LaSalle mais comme il m'a prié de luy permettre d'aller aux Illinois aux affaires de M. de LaSalle, je me suis résolu d'y mettre M. Dorvilliers avec sa compagnie, la sûreté de ce poste me paraissant d'une grande sûreté”.

Plus loin, dans la même lettre, le marquis de Denonville écrivait encore :

“Si vous approuvez les vues que je puis avoir à l'égard du fort de Cataroksy, et que le Roy veuille bien y entretenir un commandant, j'espère que vous voudrez bien avoir la bonté de procurer au sieur Dorvilliers quelque gratification tous les ans pour l'engager à y bien faire son devoir; il a son fils auprès de lui qui est assez joli garçon” (5).

Le 10 novembre 1686, le gouverneur de Denonville écrivait au ministre :

“Quoique le sieur Dorvilliers ne soit commandant (à Cataracoui) qu'en l'absence de M. de la Salle, cepen-

(5) Archives de la province de Québec, manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2ème série, cahier 4.

dant si Monseigneur voulait bien lui procurer quelque gratification pour le réjouir du séjour mélancolique qu'il y fait, cela l'encouragerait à continuer de bien faire son devoir. Je vous assure qu'il y prend bien du soin et qu'il s'applique très fort.

“Dorvilliers souhaiterait fort que vous voulussiez bien donner sa compagnie à son fils, qui est auprès de lui, joli garçon et servant bien ; volontiers il continuerait ici ses services tandis que son fils y resterait, j'ai tout lieu, Monseigneur, de me louer de ses soins et de son application.

“Si vous agréez que le sieur Dorvilliers remette sa compagnie à son fils vous l'engagerez en ce pays pour tout le temps que la guerre durera ; il est bon officier, je suis très content de tout ce qu'il a fait à Cataracouy” (6).

Au printemps de 1687, lorsque l'intendant Bochart Champigny monta au fort Frontenac avec la permission et probablement même sur les ordres du gouverneur Denonville, pour y accomplir son acte de tricherie à l'égard des Iroquois, M. Dorvilliers était encore en commandement en cet endroit. Il dût aider l'intendant à faire tomber les Iroquois dans le piège et à les faire prisonniers afin de les envoyer servir sur les galères en France. Cette besogne, nous n'en avons aucun doute, dût lui répugner mais l'officier comme le soldat doit obéir à ses chefs et exécuter quelquefois des ordres que sa loyauté et son honneur ne peuvent approuver.

Dans l'expédition de M. de Denonville contre les Tsonnontouans, quelques semaines plus tard, M. Dorvilliers reçut un commandement important. On voit dans les relations du temps que les quatre commandants des troupes régulières furent MM. Dorvilliers, Saint-Cirq, de Troyes et Valrennes, “capitaines d'infanterie et bons officiers”.

Après l'expédition, M. Dorvilliers reprit son commandement au fort Frontenac.

Le 6 novembre 1687, le gouverneur de Denonville écrivait au ministre :

(6) Archives de la province de Québec, Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2ème série, cahier 5.

“ Monseigneur se souviendra, s'il lui plaît, que le sieur Dorvilliers qui commande à Cataracouy n'ayant plus de compagnie y sert à ses dépens, et nous n'avons aucun sujet dans tous les officiers qui le vaille” (7).

A l'automne de 1688, M. Dorvilliers repassait en France.

Le 13 janvier 1689, le roi lui donnait le commandement d'une compagnie à Cayenne. Il recevait en même temps le titre de lieutenant de roi.

Créé chevalier de Saint-Louis le 28 juillet 1705, M. Dorvilliers était nommé huit mois plus tard, le 9 mars 1706, gouverneur de Cayenne. Il mourut dans ce commandement le 18 août 1713.

Un mot maintenant de M. Guillouet Dorvilliers fils. Nous ignorons ses prénoms.

C'est en 1685 qu'il était venu rejoindre son père dans la Nouvelle-France.

Le 1er mars 1687, comme nous l'avons vu plus haut, il recevait le commandement de la compagnie de son père.

Lors du siège de Québec par Phipps en 1690, M. Dorvilliers fut un des braves officiers qui aidèrent le gouverneur de Frontenac à repousser l'envahisseur.

On voit dans le *Mémoire* de Gédéon de Catalogne que MM. Dorvilliers et de Subercase furent mis à la tête de cent hommes pour empêcher les Anglais de faire une descente sur l'île d'Orléans. Ceci se passait après la bataille des grèves de Beauport où M. Dorvilliers avait fait bravement son devoir à la tête de sa compagnie” (8).

A la fin de 1691, un parti d'Iroquois avait fait vingt-deux sauvages amis des Français prisonniers dans les environs de Chambly. Les Sauvages du Sault Saint-Louis, avertis, se mirent à la poursuite des Iroquois, les rejoignirent sur le lac Champlain et réussirent à délivrer les prisonniers.

(7) Archives de la province de Québec, Manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, 2ème série, cahier 5.

(8) *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 526.

Fiers de leur succès, les vainqueurs s'empressèrent de venir en informer le gouverneur de Frontenac. Celui-ci, sur leur demande, rassembla cent-vingt Français et deux-cent-cinquante Sauvages pour aller attaquer les Iroquois. Il mit ce détachement sous le commandement de M. Dorvilliers et lui donna M. Boisberthelot de Beaucours comme second. Les autres officiers du parti étaient MM. de Sourdy, Sénéchal d'Auberville, de La Brosse, Forsan et de Beaubassin.

Le détachement partit de Montréal au mois de février 1692. Mais M. Dorvilliers eut une malchance. Trois jours après le départ de Montréal, pendant qu'on préparait le repas de la troupe, il eut la jambe tellement échaudée par une chaudière d'eau bouillante, qu'il dût remettre le commandement à M. de Beaucours et revenir sur ses pas (9).

En 1694, M. Dorvilliers se décidait à repasser en France afin d'entrer dans la marine.

Lieutenant de vaisseau la même année, il fut promu, le 25 novembre 1712, capitaine de frégate.

Le 22 mai 1715, M. Dorvilliers remplaçait son père comme gouverneur de Cayenne.

Il mourut à bord du *Paon* en passant en France le 13 décembre 1728.

P. G. R.

(9) Charlevoix, *Histoire générale de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 112.

LES CHIRURGIENS DE MONTREAL AU XVII^e SIECLE

Sur les chirurgiens de Montréal au dix-septième siècle, nous avons déjà publié, dans le *Bulletin* du mois d'août 1914 (p. 252), les notes que nous avons alors recueillies. La poursuite de nos fouilles, nous met en mesure d'ajouter de nouveaux noms et de nouveaux renseignements qui complètent (pour le moment), l'article paru il y a sept ans.

1658-1663.—. . . *Dubois*.—Le 7 mars 1660, au mariage de Jacques Millots avec Jeanne Hébert est présent le chirurgien Dubois. Plus tard, lorsque le tabellion de Ville-Marie dresse l'inventaire des biens de feu Léger Aguenier, 9 janvier 1664, un item mais apprend que le décédé devait "8 livres à la succession de défunt sieur Dubois, chirurgien". Celui-ci est donc mort entre 1660 et 1664 et comme son nom n'est pas au registre de Notre-Dame, Dubois pourrait bien avoir été tué par les Iroquois.

Par ailleurs, dans un acte de Basset du 15 septembre 1658, un *Duboi* appose sa signature à côté de celle de Dollard des Ormeaux.

1661.—*Jean Gaillard*.—Nous avons déjà démontré que Gaillard était à Montréal de 1661 à 1667 et qu'on perd sa trace ensuite. Mais voilà que treize ans plus tard, dans un acte de Maugue, (2 décembre 1680) il est question d'un "Louis Gaillard, chirurgien, depuis longtemps parti du pays et tenu pour mort ou péry". Ce disparu avait laissé une maison à Ville-Marie et on venait de la "vendre juridiquement à Charles Le Moyne". A ce moment, un sieur André Trajot, cousin de l'absent et son seul héritier connu, se présente pour recueillir sa succession. Il a l'assentiment du supérieur du Séminaire de Montréal qui est aussi le représentant des seigneurs de l'île. Trajot eut gain de cause et reçut le prix de la maison 357 livres et deux sous. Jean Gaillard et Louis Gaillard ne sont-ils pas un seul et même individu ? Il portait deux prénoms, ou bien le notaire ou l'héritier a fait erreur.

1665-1694.—*André Rapin dit la Muzette*.—Il est présent à un mariage le 8 mars 1666. Né en 1640, dans le diocèse de Luçon, en Poitou, il épouse Clémence Jarry, à Montréal, le 25 novembre 1669. Il fut attaché à l'Hôtel-Dieu, de 1679 à 1686. Durant son service, il demeurait au coin sud-ouest des rues Saint-Jacques et Saint-Pierre. Par la suite, il alla demeurer à Lachine, où il fut inhumé en décembre 1694.

1669.—*Anoine Forestier*.—Il est mentionné dans un acte sous seing privé du 6 avril 1669 et, l'année suivante, il épouse Madeleine Le Cavalier.

Forestier fit du service à l'Hôtel-Dieu dès 1681, ainsi que Martinet de Fonblanche, comme nous l'avons déjà dit. Entre autres détails nouveaux, sur son compte, mentionnons ceux-ci. Forestier fit établir par le tribunal, le 24 avril 1711, que les officiers des troupes n'avaient droit d'être traités gratuitement que pendant leur séjour à l'hôpital. Hors de là, ils devaient les payer des honoraires, comme les autres patients.

Ce chirurgien, a fait usage de trois sceaux différents. Le premier qu'il appose en 1673, est indéchiffrable ; le second, (1694) représente un coeur percé d'une flèche et surmonté des lettres H. B. ; enfin le troisième (1703) consiste en une empreinte de la lettre F adextrée en chef d'une étoile.

1670.—*Michel Gamelin dit Lafontaine*.—Il épouse Marguerite Crevier aux Trois-Rivières, non pas en 1663, comme le dit Tanguay, mais vers le 16 novembre 1661 (1).

D'après les archives de l'Hôtel-Dieu, il aurait été attaché à cette institution entre 1670 et 1674.

Gamelin mourut avant 1683, car en cette année, sa veuve convole une troisième fois.

1677.—*Michel de Sirssé dit Saint-Michel*.—Le 20 août 1677, "Michel de Sirssé, sr de Saint-Michel" qui signe "Michel de Sirssé", chirurgien demeurant à Montréal, achète de Jean Raynaud dit Planchard, une terre de 40 arpents, sise à la côte Saint-Jean, pour le prix considérable de 1125 livres. En plus, l'acheteur s'engage à payer 30 livres pour les "épingles" de la dame Raynaud et à "trois années de service de chirurgie pour la barbe et la seignée seulement dudit vendeur, sa femme et enfans. . . . en leur maison, à la Pointe-aux-Trembles". Dans un document judiciaire de la même année, ce personnage est désigné dans ces termes : "Michel de Sirsay, chirurgien et valet de chambre de Mgr le gouverneur Perrot". Voilà tout ce que nous avons trouvé.

M. L. Lamontagne est d'avis que la carrière de ce chirurgien ne finit par là. Mgr Tanguay, prétend-il s'en est occupé en quatre endroits de son dictionnaire et chaque fois sous un nom différent.

(1) Date du contrat de mariage dressé par S. Aneau. M. Léandre Lamontagne nous signale que Marguerite Crevier avait épousé, auparavant, Jacques Fournier, mais que ce mariage fut annulé. Fournier se maria de nouveau en 1663. Voir Tanguay, I, 239 et 250, puis IV, 85 et 165. Erronément à cette page elle est dite veuve de Jacques Fournier.

Au vol. I, p. 188, le maître généalogiste mentionne François de Sircé dit Saint-Michel et à la page 554, François Saint-Michel. Au vol. III, p. 83, on trouve François Circé, puis au vol. VII, p. 227, François Saint-Michel et Cyr dit Saint-Michel.

Peu de colons ont eu autant d'honneur.

Ce François Sircé ou Circé dit Saint-Michel qui se marie à Québec en 1680, avec M. Medeleine Berthelot est-il bien le Michel Sirssé, sr de Saint-Michel de Montréal ?

En tout cas, si c'est le même, on ne peut nier que ce fut un nomade. Il n'y a qu'à relever les actes de baptême de ses quinze enfants pour apercevoir qu'il ne moisissait pas en place : il y en a dans les registres de Québec, dans ceux de la Pointe-aux-Trembles de Québec, de Batiscan, de Bécancour, de Sorel et de Pile du Pas. Par la suite, cette famille se disperse dans la région de Montréal et les descendants adoptent le nom de Circé.

1677.—*Jean La Planche*.—Jean (de) la Planche, fils d'un chirurgien de la Flèche, en Anjou, épouse aux Trois-Rivières, le 6 octobre 1675, la veuve Judith Rigaud. Trois mois plus tôt, il avait fait dresser son contrat de mariage à la Rivière Manereuil. Ce contrat fut déposé dans le greffe d'Adhémar, l'année suivante.

Le 21 février 1677, Basset nous apprend que le chirurgien La Planche est rendu à Montréal. Son séjour, en cette ville fut accompagné de graves ennuis. Judith Rigaud, originaire de St-Jean d'Angely avait épousé en 1654, François Le Maistre dont elle eut 8 enfants. Au mois de janvier 1667 elle avait convolé avec Jean Terrien qui lui donna trois enfants. En 1675, elle se maria en troisième nocces avec le chirurgien La Planche. Ces unions successives ne l'avaient pas assagié, car en 1679, elle est arrêtée sous l'accusation d'avoir déserté le foyer conjugal et de vivre maritalement avec un nommé Pierre Cavelier au scandale de la population montréalaise.

1680-90.—*Jean Jallot*.—Né en 1648, il épousa, vers 1661, Marie-Antoinette Chouard des Groseillers, fille du célèbre explorateur, compagnon de Radisson. Jallot vécut à Champlain, seigneurie de Batiscan, de 1678 à 1680. En cette dernière année, il est rendu à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, où il possède une maison ; en 1688, on le rencontre à de Repentigny.

Jallot a fait partie de cette petite troupe de colons qui, au mois de juillet 1690, tenta d'arrêter les Iroquois qui semaient la terreur au bas de Pile.

Il se fit tuer avec une douzaine d'autres. Leur action héroïque semble avoir détourné l'ennemi.

1680.— *Gilles Marin*.—Dans un acte de Maugue, 9 janvier 1680, on voit que "Gille Marin, chirurgien" est présent et qu'il signe. Il est alors domicilié à la Pointe-Aux-Trembles.

1682.— *Antoine Barrois*.—Fils d'un chirurgien du diocèse de Bourges en Berry, il épousa, à Montréal, le 12 janvier 1672, Anne Le Ber, nièce de Jacques Le Ber de Senneville et cousine de la fameuse recluse Jeanne Le Ber. Dix ans après (16 novembre 1682), lorsqu'il vend sa terre à La-prairie, le notaire Maugue donne à Barrois, la qualité de maître chirurgien.

1682.— *Jean Bouvet de la Chambre*.—Né en 1641, il épousa à Québec, en 1673, Madeleine Bidquin dont il eut une fille. Le notaire Maugue, le 8 août 1682, rédige un acte par lequel François Bordet de Chambly, reconnaît devoir 30 livres au sieur Bouvet de la Chambre, devenu maître chirurgien à Saint-Ours, "pour médicaments, oeuvres de chirurgie et alimens fournis".

1686.— *Nicolas Samus*.—Né en 1656, dans le diocèse d'Amiens, le chirurgien Samus épouse, Marie-Anne Gautier, à Boucherville, le 25 février 1686. Moins de deux ans après, on l'enterrait au même endroit (12 janvier 1688). A cette date, Samus avait déjà vu mourir sa femme et sa fille unique. Toute cette famille s'éteignit en quelques mois.

1687.— *Jean Michel, sieur de Saint-Michel*.—Étant chirurgien-major du fort Saint-Louis, il épousa, à Lachine, Jeanne, fille du sergent Michel André, le 11 février 1687. Comme il n'y avait pas de notaire, il ne fit rédiger son contrat de mariage que le 18 avril suivant à Montréal. (Maugue). Michel était originaire du diocèse d'Agen.

1688.— *Marien Tailhandier dit la Beaume*.—Fils d'Antoine Tailhandier, procureur de la justice de Masaye, en Auvergne, il épousa à Boucherville, le 8 janvier 1688, Madeleine Baudry, veuve de Jean de Puïbarau. Lors de son mariage, il était soldat et chirurgien de la compagnie de M. Daneau de Muy. A ses occupations, il ajouta, en 1699, la charge de notaire de Boucherville restée vacante par la mort de Michel Moreau. Mieux que cela, le 25 juillet, 1699, il devenait juge du tribunal seigneurial de sa localité. Ces fonctions diverses ne l'empêchèrent pas d'exercer son "art de chirurgie", ainsi qu'en témoigne des documents, de 1691 et de 1725.

1688.— *Antoine Chaudillon*.—Après un séjour à Sorel (1674-1684) Chaudillon vint demeurer à la Pointe-aux-Trembles où on note sa présen-

ce en 1688. Il paraît avoir pris part au combat de la rivière des Prairies, en 1690 et y avoir été blessé.

1689.—*Dominique Thaumur de la Source*.—Né en 1663, il épouse à Montréal, le 25 août 1689, Jeanne Prudhomme. En 1693, il acquiert un emplacement rue St-François-Xavier, côté est. Les archives de l'Hôtel-Dieu ne le mettent au nombre des chirurgiens de l'institution qu'entre 1699 et 1705. Néanmoins, le docteur Sarrazin le porte sur son testament en 1692.

Thaumur de la Source est mort en mai 1711. Son fils, Antoine-René, né en 1692, fut ordonné prêtre en 1717 et sa fille, Louise-Thérèse, née en 1706, fut la deuxième soeur qui se joignit à dame Youville pour l'aider dans son oeuvre.

1689.—*N. Gastrin*.—D'après les archives de l'Hôtel-Dieu il appert qu'un chirurgien nommé "N. Gastrin" aurait été attaché à l'hôpital durant les années 1689 à 1695. Nous n'avons trouvé ce nom nulle part ailleurs et ce qui est plus étrange c'est que le docteur Sarrazin n'en parle pas dans son testament de 1692.

M. Léandre Lamontagne nous soumet que ce *Gastrin* pourrait être le chirurgien Nicolas Cadrin ou Catrin (Tanguay, I, 98). Mais entre 1689 et 1695, Cadrin fait baptiser trois enfants à Québec ! Comment accorder cela ?

1690.—*Jean-Baptiste Maublant, sieur de Saint-Amands*.—Le 20 mai 1690, l'abbé Dollier de Casson donne une concession au sieur Maublant, chirurgien et à Etienne Chanceret, cloutier. Deux jours après, le notaire Maugue, dresse un acte de société de tous biens entre lesdits concessionnaires. Ils possédaient alors, conjointement, une maison sise rue Saint-François-Xavier, côté est, vis-à-vis la rue Saint-Sacrement. (Terrier de Montréal, no 136). L'année suivante, 21 octobre 1691, Chanceret se désintéresse de la société et donne quittance à Maublant. Ce dernier eut l'honneur d'être l'un des trois chirurgiens à qui le docteur Sarrazin voulut léguer ses livres de chirurgie, en 1692. Pour une raison qu'on ignore, Maublant vendit sa maison au mois de décembre 1695 et l'on perd ensuite sa trace.

1691.—*Jean Raby*.—Le 21 août 1691, "Jean Raby, maître-chirurgien, demeurant à Montréal, de la compagnie de M. le marquis de Crisafy et de son agrément" fait dresser, devant Maugue, son contrat de mariage avec Elisabeth Richomme, veuve de Robert Desmarès, mais le mariage n'eut pas lieu. Par exception, le notaire n'a pas indiqué les noms des

parents du futur. Avec ces renseignements, nous aurions pu savoir si ce chirurgien avait quelque lien de parenté avec un Jean Baby qui, six ans après, se maria à la Rivière-Ouelle.

1692-1716. — *J.-B. Le Riche dit Lasondé*. — Chirurgien et sergent de la compagnie de M. des Bergères, il était à Montréal en 1692, puisqu'il est mentionné dans le testament du docteur Sarrazin (voir ci-après). Il fut attaché à l'Hôtel-Dieu de 1694 à 1698. En l'année 1701, le 25 août, il épousa Jeanne-Elisabeth Desmarets; puis alla s'établir à Repentigny. Il finit sa carrière au mois de novembre 1716 et fut inhumé à Montréal.

Le Riche était fils d'un pharmacien d'Aix, en Provence.

1692. — *Michel Sarrazin*. — Ce savant fameux a sa place dans l'histoire de Montréal par deux faits que nous avons déjà signalés. Rappelons brièvement sa carrière en puisant dans la biographie que lui a consacré Mgr Lallamme (Mem. Soc. roy 1887). Né à Nuits, en Bourgogne en 1659, il passa au Canada en 1685. Le 12 novembre 1686, on le nommait chirurgien-major de Québec. Au mois d'août 1692, étant à Montréal, il tomba gravement malade et dut s'aliter à l'Hôtel-Dieu. Se croyant en danger de mourir il fit un testament dont nous avons donné le texte dans le *Bulletin* du mois d'août 1920 (p. 317).

En 1694, Sarrazin retourna en France pour compléter ses études et refaire sa santé. Il revint en 1697, avec le titre de médecin du roi. Il devient médecin en chef du Canada, le 14 mai 1699; il est nommé correspondant de l'Académie des sciences de Paris, en 1699; membre du Conseil supérieur, en 1707. Il s'éteignit à Québec, le 7 septembre 1734.

Dans le testament signalé ci-dessus, il léguait ses livres de chirurgie à ses confrères montréalais: Thaumur de la Source; Maublant de Saint-Amand et Le Riche de la Londe qui sans doute lui procuraient leurs soins à l'hôpital.

1699. — *René Gachet*. — Le 9 mars 1699, ce chirurgien raconte au procureur du roi, à Montréal, que la veille, un dimanche, à 6 heures du soir, il était au devant de sa boutique, sur la place d'Armes, près de l'Hôtel-Dieu, lorsque M. d'Ailleboust des Musseaux, sans aucune raison, "le maltraita de coups de poings et de pieds, le frappa aussi d'un morceau de bois et voulut même tirer son épée contre lui". Ce pourrait bien être ce R. Gaschet originaire du Poitiers qui se maria et vécut à Québec de 1694 à 1696. Voir Tanguay, I, 254.

1699. — *Jean Guichard dit La Sonde*. — Chirurgien et soldat de la com-

pagnie de M. de Louvigny, originaire du diocèse de Chartres, en Champagne, épouse, à Montréal, en 1699, Marguerite Gerbaut. — Il meurt en 1743 et sa femme en 1748. Nous ne savons s'il a exercé son art.

E.-Z. MASSICOTTE

LE SIEUR DE SAINT-MARTIN

Une note de M. Aegidius Fauteux nous permet d'identifier le capitaine de Saint-Martin dont il a été question dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXVI, p. 353.

Jean-Jacques Gorge, sieur de Saint-Martin, était né au diocèse de Vienne, en Dauphiné, du mariage de Jean-Baptiste Gorge de Saint-Martin et de Gabrielle Flaseur.

Le 18 octobre 1751, M. de Saint-Martin épousait aux Trois-Rivières Marie-Louise-Gabrielle LeGardeur de Croisille, fille de Charles Le Gardeur de Croisille et de Marie-Anne-Geneviève Robineau de Portneuf.

On sait que M. de Saint-Martin mortellement blessé à la bataille de Sainte-Foy décéda à l'Hôpital-Général de Québec le 8 mai 1760. Madame de Saint-Martin décéda neuf mois plus tard, aux Trois-Rivières, le 19 février 1761.

Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, mentionne le capitaine de Saint-Martin mais comme il le fait connaître sous son nom de *Gorge* personne, jusqu'ici, n'avait songé que ce personnage était le héros connu sous le nom de sieur de Saint-Martin.

Grâce à M. Fauteux, nous connaissons enfin les noms et prénoms de ce brave soldat.

JOURNAL DE MA CAMPAGNE DE LOUISBOURG ⁽¹⁾

Commandant M. de Boishébert, Catalogne, Boucherville-Céry, St-Simon, Montarville, faisant fonction d'officier par ordre de M. Vaudreuil.

Cadets : MM. Deplaine, Damour, Carqueville, Couillard, La Duren-tais.

Le huit mai (1758), je partis de Québec à dix heures du matin embarqué sur la Goëlette, La Critique, du port de 50 tonneaux ayant avec moi 70 hommes de mon détachement, le reste embarqué sur le bateau le St Joseph, commandé par M. de Céry, convoyant le bateau l'Oiseau royal, chargé des effets du roi pour le poste de la Rivière St Jean,

J'arrivai à Miramichi le 9 juin trente-troisième jour de mon départ de Québec, après avoir essayé plusieurs coups de vent, décapé deux fois au nord, mes trois bâtiments dispersés dont un, que commandait M. de Céry fut obligé de relâcher à Québec ne pouvant tenir le plus près et gagner le havre des Sept Iles, je fus réduit, comme je n'en avais que pour 20 jours de vivres à raison de six onces de pain par jour dès que je me vis contrarié de mettre ma troupe à quatre onces.

J'augmentai mon détachement à Miramichi de 70 Acadiens et 60 sauvages après avoir tout disposé pour la défense du poste de la rivière St-Jean en y envoyant de Niverville y commander pendant mon absence.

Je partis (le 17 juin) pour Gêdaick où j'avais prié M. de Villejoint d'envoyer les plus petites voitures qu'il ait à l'île St-Jean, ainsi que les vivres qui lui étaient parvenus de l'ordre de M. Drucour pour mon détachement ne voulant pas passer à son poste pour éviter le désordre que les sauvages ont coutume de causer en tuant les animaux des habitants, se croyant autorisés à le faire lorsqu'ils sont employés pour le service. J'appris à Gêdaick qu'il avait fait partir pour Louisbourg un détachement de 100 Acadiens sous les ordres de M. son fils, qu'il n'avait pu en envoyer davantage par défaut des vivres.

J'arrivai le 26 au soir au passage Canceau, je fus à la découverte avec mon canot armé de 20 hommes, je vis deux frégates qui étaient mouillées à l'île à l'Ours à l'autre côté du passage. Je pris toutes les précautions

(1) Le *Journal* de M. de Boishébert que nous offrons ici aux lecteurs du *Bulletin* a été tiré des Archives d'Ottawa. Nous en devons la copie à M. Placide Gaudet.

nécessaires pour les éviter en marchant de nuit et j'arrivai à St-Pierre le 28 juin à 3 heures après-midi, je fus obligé d'y rester campé deux jours n'ayant point de pain de prêt pour mon détachement.

Je partis du port Toulouse et arrivai le premier juillet à Miré où je trouvai M. de Villejoint avec un détachement de 200 hommes qui n'était guère pourvu de ce qui était nécessaire pour faire les incursions sur les corps ennemis. L'on s'était flatté à Louisbourg que l'ennemi ne ferait jamais la circonvallation de la ville et ne bloquerait le fort de façon à pouvoir empêcher de nous donner les secours dont j'aurais besoin. Je fis équiper le détachement du mieux qu'il me fut possible, je ne pris que 300 hommes, quittant 100 hommes n'ayant point de souliers à leur donner ce que l'on avait de la peine à croire.

Je partis le 6 juillet, je donnai le détachement de 150 hommes à M. de Villejoint et lui ordonnai d'aller prendre une maison qui était proche le bois qui servait de corps de garde : il y fut, brûla la maison où il ne trouva personne, il s'avança plus près des camps, tua une de leurs sentinelles, je fus la même nuit pour tâcher d'enlever une grande garde que le Sr de Montarville que j'avais envoyé la veille avait découverte et qui prenait son poste à neuf heures du soir proche le chemin rouillé pour faciliter le transport qu'il faisait la nuit quoique ce fut bien avancé dans leur camp, je fus dans cet endroit à 2 heures après minuit sans que la garde y vint, qui avait été sans doute changée, je me retirai étant trop avancé pour y rester jusqu'au jour, ayant laissé derrière moi sur la droite un camp de 3,000 hommes et sur la gauche un de 600 montagnards où je fis à 8 heures du matin un prisonnier. Je m'en tirai sans avoir aucune poursuite, l'ennemi pensant que ce pouvait être quelqu'un de leurs troupes, j'envoyai plusieurs petits détachements qui eurent tous le succès que je m'attendais et me retirai au dépôt de Miré à l'habitation de Laborde.

Deux jours après je fis partir MM. de Villejoint et Boucherville, chacun avec un détachement de 50 hommes. Ils furent attaquer des tentes qu'ils prirent et obligèrent l'ennemi de se retirer Mrs de Boucherville et Montarville donnèrent dans cette occasion des marques de leur bravoure ils furent obligés de se retirer plusieurs détachements les environnant, ils perdirent dans cette affaire un soldat et un milicien et plusieurs blessés.

Je partis à leur retour avec un détachement de 100 hommes et je fus à la Cormorandière où je fus découvert avant de pouvoir donner : je fus forcé de me retirer ayant après moi plusieurs détachement considérables : je m'emparai d'une hauteur d'où je fis et leur tirai plusieurs de leurs

gens : ma résistance les obligea de se retirer, s'imaginant que je voulais les attirer dans quelque embuscade, de retour à Miré je détachai MM. de Villejoint et Boucherville, ils ne purent réussir autant qu'ils auraient bien voulu, ma troupe commençait déjà à être fatiguée, la milice du port Toulouse très peu disciplinée et composée de mauvais sujets était toute désertée.

Les sauvages, toujours inconstants, m'abandonnèrent tous : la maladie commença à augmenter à un point qu'en huit jours de temps je me vis avec 60 malades atteints du charbon, il ne me restait que 140 hommes qui pussent servir, sur lequel nombre il me fallait une garde de 10 hommes à l'entrée de Miré, une autre de 10 hommes au chemin Raymond à la traverse du lac, une vis-à-vis le chemin Rouillé, les ennemis pouvant s'en emparer ; il me déserta un soldat qui informa l'ennemi de ma situation, à qui j'en avais d'abord imposé à mon arrivée, car le bruit avait couru à Louisbourg que je venais avec 1,200 hommes : les déserteurs et les prisonniers qu'ils auraient pu faire les en avaient assurés ils avaient en conséquence retranché les derrières de leur camp et les éclairait toutes les nuits : mais sitôt qu'ils furent persuadés du contraire ils s'avancèrent dans le chemin de Rouillé et celui de Miré, campèrent des détachements de 800 hommes ce qui me mit dans l'impossibilité de pouvoir pénétrer dans leur camp à moins de prendre le bois ce qui retardait beaucoup la marche de mon détachement ; j'aurais bien désiré que M. Drucourt eut su la situation critique où j'étais, pouvant m'accuser de lenteur à faire mon devoir et suivre ses instructions en harcelant l'ennemi. Cependant quelque difficulté que j'eus à pouvoir réussir, je ne cessai point d'avoir de détachements peu considérables il est vrai, puisqu'il n'était que de 30 hommes, MM. de la Boularderie, St Simon, Montarville eurent ces petits commandements et réussirent toujours au delà de ce que j'avais pu espérer.

Le 26 juillet, à 8 heures du matin, les feux de la ville et des camps cessèrent et suivant la capitulation l'ennemi entra le 27, M. de St-Simon que j'avais détaché avec 30 hommes revint le 28, je me préparai, je fis partir les malades sans escorte et un détachement de 30 hommes, je fis mettre le feu à mille cordes de bois et au charbon.

Je partis le 29, à 4 heures du soir : nous vîmes de l'autre côté de la rivière, vis-à-vis le camp un corps de troupes et arrivai à 6 heures au chemin Rouillé qui est vis-à-vis à côté de la traverse (a) une avant garde de

(a) Les mots omis ici sont peut-être les suivants: "ici il y avait". P. G.

30 hommes ce qui me fit briser toutes les voitures qui auraient pu leur servir à traverser, il était temps que je partisse, si j'eus tardé me trouvant bloqué l'ennemi m'aurait obligé à me rendre.

Le lendemain je passai le chemin Raimond qui est à quatre lieues de la Brador où je m'embarquai dans les chaloupes qui nous conduisirent au Port Toulouse, nous eûmes beaucoup de peine dans cette relâche à cause de nos malades qu'il nous fallait porter et embarquer dans des voitures aussi petites.

Le 31, arriva un brigantin anglais sur lequel était embarqué M. Dangeac, ci-devant commandant au Port Toulouse, qui avait eu l'agrément de l'amiral Boscawen de venir chercher sa famille, j'eus avec cet officier quelque entretien sur l'état présent de nos affaires ; je lui exposai celui où j'étais ce qui le surprit beaucoup ayant toujours cru mon détachement de 1,200 hommes et il me dit qu'il n'était point le seul qui fut dans cette erreur, ce qui m'engagea d'écrire à M. Drucourt afin qu'il n'ignorât point la raison qui m'avait empêché de harceler l'ennemi, autant comme j'aurais bien voulu.

Je partis le premier août pour la rivière Bourgeois où étaient les voitures qui nous avaient amené de Miramichi ; j'y trouvai la plus grande partie des habitants du Port Toulouse quoiqu'ils fussent compris dans la capitulation, je les engageai à me suivre les assurant de la protection de S. M. J'entreprenais beaucoup, mais enfin je ne croyais pas mieux faire que de sauver des habitants qui n'auraient pas manqué d'être perdus pour la France, les Anglais les regardant comme Acadiens ; j'achetai des vivres et des voitures et les fis donner à ceux qui n'en avaient point. Je trouvai dans ce même endroit la goelette La Critique, que M. de Vaudreuil avait envoyé pour savoir la situation de Louisbourg, j'ordonnai au capitaine de rester caché dans cette rivière jusqu'à ce que les frégattes qui étaient à ma poursuite dans le passage fussent rentrées et d'aller croiser dans les travers des îles St-Pierre, les Anglais ne pouvant s'imaginer qu'il y eût de corsaires français le long de cette côte, je partis pour le passage avec toutes les familles de St-Pierre, je pris les précautions qu'il fallait pour éviter les Anglais qui étaient aux îles Juste au Corps, au Cap St-Louis et la Baie verte ; j'arrivai à Gédaiick où je débarquai et fus dans la rivière de Pecondiak avec 100 hommes et ordonnai aux voitures chargées des familles et malades de poursuivre la route pour Miramichi, n'ayant plus aucun danger pour les corsaires ; je me trouvai engagé avec un détachement anglais que j'attaquai quoique plus considérable que le mien ;



J'y perdis 15 hommes les ennemis en perdirent beaucoup plus, la nuit vint, ils nous quittèrent, nous croyant beaucoup plus forts par le bruit que nous faisons ; j'arrivai à Gêdaick et partis pour Miramichi, j'arrivai le 8 août. J'appris que M. Deville Degoutin était mort et 10 miliciens. Je trouvai ce poste sans vivres ; un chacun ne vivant que de poisson qu'il pouvait pêcher.

Le même jour au soir arrivèrent les courriers de la Rivière St-Jean chargés de lettres qui m'étaient adressées de Québec qui m'apprirent la victoire que venait de remporter M. le marquis de Montcalm à Carillon.

M. de Niverville que j'avais quitté au poste de la Rivière St-Jean devant mon départ de Louisbourg, me marquait qu'il était prêt à partir pour la côte St-Georges avec un détachement de français et sauvages ; je fis aussitôt partir les courriers et lui ordonnai de m'attendre que j'étais à lui sous peu de jours. MM. les officiers parurent satisfaits de pouvoir avoir l'occasion d'avoïr quelque avantage sur les ennemis, ce que nous n'avions pas eu depuis notre départ de Québec ; j'avais d'autant plus envie d'y aller que l'on n'avait point encore attaqué la côte de St-Georges dans la guerre précédente et celle-ci.

Le 11, arriva une goëlette chargée de boeuf qui avait été prise par la goëlette La Critique, j'augurai dès lors bien de ma campagne ne manquant plus de vivres pour le faire. J'ordonnai de faire partir sitôt mon départ les 60 prisonniers que j'avais faits et les différents détachements que j'avais à Beauséjour de préparer ce qui était nécessaire pour les familles de l'île St-Jean qui se rangeraient à mon camp, les effets qui seraient nécessaires de porter à ceux qui resteraient sur l'île St-Jean sur leurs terres dans des endroits inconnus à l'ennemi.

Le 12 arriva une goëlette de l'île St-Jean qui m'apprit que MM. de Villejoint attendait le paquebot anglais qui venait le chercher : que MM. de Villejoint (fils) et Rousseau portaient avec lui, ce qui me surprit beaucoup ayant empêché ces deux officiers qui avaient servi sur mon détachement de se rendre à l'ennemi lorsque nous étions au Port Toulouse que le paquebot arriva.

Commé le détachement que j'avais emmené de Louisbourg était hors d'état de faire campagne, j'en formai un de 30 hommes et partis le 13 ayant avec moi : MM. Boucherville, St-Simon, Céry ; MM. les cadets : Deplaine, Carqueville, Damours, Couillard.

Je quittai au poste de Miramichi M. de Catalogne pour y commander ; MM. de la Boularderie et Montarville furent obligés d'y rester étant

trop malades pour entreprendre la campagne.

Fait au Camp de Miramichi, le 14 août 1758.

Signé BOISHEBERT

BEAUJEU

Tanguay rapporte que Louis *Lienard* de Beaujeu naquit vers 1682, fils de Philippe, vivant écuyer, grand échanson du roi, guidon des chevaux-légers, etc.

Dans l'Armorial du Canada-Français, première série, d'après les archives de cette famille, nous avons reproduit ses armes.

Un correspondant de France, avisé en matière héraldique et dans l'histoire des anciennes familles de France, nous mande ce qui suit : "Vous donnez les armes de la famille féodale de Beaujeu qui tint en fief la province de Beaujolais. Cette famille est éteinte depuis longtemps. Ce n'est donc pas cela. De plus, votre personnage semble bien avoir pour nom patronymique *Liénard*, et s'appelle Daniel Liénard de Beaujeu (1). Le nom de Liénard est encore représenté en France par des Liénard, de Liénard et Liénard de St-Délis. . . . Je crains donc que les Beaujeu canadiens n'aient fait à un moment donné erreur sur les armoiries qui leur appartiennent réellement."

Je dois avouer avoir rencontré dans mes recherches ce fait de l'extinction, il y a des siècles, de la famille de Beaujeu du Beaujolais ci-haut indiquée par mon correspondant, mais il aurait pu arriver, fort bien, qu'un fils cadet ou autre ait fait souche à l'étranger et que cela ait échappé aux généalogistes français. On voit comme cela des généalogies sans aucun détail à la suite de l'un de ses membres.

Les Beaujeu canadiens sont-ils de la même famille que celle qui eut en fief le Beaujolais et qui portait exactement les mêmes armes ? Et dans l'affirmative, quel serait le point d'union entre elles, précisant les personnages ?

Cette information, reçue avec gratitude, nous permettrait de répondre comme il convient à notre correspondant.

REGIS ROY

(1) Le héros de la Monongahéla.

PAPINEAU ET LA CHANSON

La chanson que nous reproduisons ici est sans doute inédite : elle a pour auteur Lazé Leclaire, ce fameux troubadour *rustique* dont Pamphile Le May a parlé avec admiration dans l'étude qu'il consacra naguère aux poètes illétrés de Lotbinière. Elle nous a été chantée par M. Joseph-Albert Richard, mécanicien, âgé de 70 ans. Il en tenait le texte de sa mère (née Beaudin) qui le recueillit de la bouche même de Leclaire en 1839.

D'après la tradition, l'abbé Faucher, curé de Lotbinière, aurait revisé ou inspiré certains couplets et on lui en attribue un, le dernier. Quoiqu'il en soit, Leclaire chanta lui-même ses vers au gouverneur du Canada, lors d'une visite que celui-ci fit à Lotbinière. Ainsi qu'il convient dans une oeuvre où rien ne doit blesser les oreilles officielles l'auteur n'a pas nommé l'ennemi de l'ordre, le révolté conspué, il n'est désigné que par des périphrases gentilles : "sujet menaçant, fier et brigand", "hardi suborneur", "chef des vagabonds" et "l'homme noir", mais il paraît bien qu'alors personne ne se trompa sur l'identité de celui que visait le pamphlétaire paysan.

Laissons lui la parole :

1

En ces jours de frayeur
A notre gouverneur
Rendons honneur
Son Excellence avoue
Nous y inviter tous.
Chantons d'un doux accent
Ses dons puissants !

2

Père du Canadien
Soyez notre soutien
Dans nos besoins
Obtenez- nous la paix
Par vos prudentes lois.
Vos lumières sur nous
Conduisant tout

3

En ce Bas-Canada
Dissipez les combats
De quelqu'ingrats.
Votre peuple est soumis
A suivre vos avis
Comme de bons enfants
Obéissants.

4

Révérant vos grandeurs
Nous aurons le bonheur,
Par vos faveurs,
De retrouver Prevost
Ce sage et grand héros
Qui pour le Canadien
Fut le soutien !

5

O bras d'un roi puissant
Protégez vos enfants !
Voici le temps
Où tout votre troupeau
Appréhende les maux
D'un sujet menaçant
Fier et brigand !

6

Les campagn(es) les cités,
Tout est bouleversé
De tous côtés.
Les uns voulant cela
D'autres ne veulent pas,
Causant mille combats
En tout état.

7

Les révolutions,
Les conspirations
N'ont rien de bon,
Qu'à mettre l'univers
Au dernier désespoir :
Les vols, les assassins
Et les larcins.

8

Voyez chez les Français
Les maux à ce sujet !
Changeant la loi.
L'innocence est quittée,
Bannie et massacrée
Des trait(es) et des brigands
Furent triomphants !

9

Ce hardi suborneur
A semé la terreur
Dans tous les cœurs.
Mais notre gouverneur,
Brave et rempli de cœur,
Nous mettra à couvert
De l'homme noir !

10

Ce chef des vagabonds
Quell(e) puissance a-t-il donc ?
Quels sont ces dons ?
Tous ses dépouillements
Des pauvres habitants
Où avec son armée
Il a passé.

11

Nos amis, nos parents,
Notre maître est plus grand
Et plus puissant
Sur nous ses volontés
Sans vouloir hériter,
Soyons lui bien soumis,
C'est notre appui.

12

Ce sage a repoussé
La cohorte entêtée
De nos cités.
Tous ces suppôts d'enfer
Sous ce vrai Jupiter
Par lui sont confondus
Ne craignons plus.

13

Un bon arbre a son prix,
Le mauvais a son fruit,
C'est celui-ci.
L'abomination
Des désolations
Qui conduit à la mort
L'âme et le corps.

14

Québec, notre cité,
Votre prospérité
Est assurée.
Si comme les Hébreux
Leurs prières, leurs vœux
Étaient pour le vrai Dieu
Victorieux.

(Couplet qu'on prétend avoir été ajouté par le curé Faucher, de Lotbinière :)

Le vieux Lazé Leclair
Fait assez son affaire
Avec ces vers.
Il est un vieux rimeur
Qui réjouit le cœur.
Il trouve le bon mot
Contre le sot.

XXX

Papineau, s'il n'a d'autre mérite, aura toujours eu celui d'avoir excité la verve des chansonniers plus qu'aucun autre Canadien de son époque.

E.-Z. MASSICOTTE

LE PEINTRE SEBRON ETAIT-IL CANADIEN ?

Si vous consultez le *Panthéon canadien* de "Bibaud Jeune", vous pourrez lire, à la page 256, (édition de 1858), sur un peintre dont il aurait fallu s'enorgueillir, une longue notice qui commence comme suit:

"SEBRON (T.), peintre canadien contemporain.—Son plus beau morceau "est la famille royale d'Angleterre dans la chapelle de Windsor, peinte pour "le roi de Hollande..."

Puis après avoir copieusement décrit le tableau, Bibaud Jeune ajoute:

"Ainsi deux artistes canadiens, Sebron et Falardeau nous font honneur en "Europe..."

Voulant me renseigner davantage sur cette célébrité j'ai feuilleté plusieurs volumes. Enfin, Vapereau est venu à mon secours et m'a fourni—peut-être—la solution.

Il a existé un peintre nommé Hippolyte Sebron, né à Candebec, en 1801, et qui vint en Amérique vers 1856-7 où il peignit la chute du Niagara, le Broadway, la Nouvelle-Orléans, le lac des Crocodiles, en Louisiane, etc. Cet artiste mourut à Paris, le premier septembre 1879. N'est-ce pas l'homme ?

Le Sebron de Bibaud porte une initiale qui ne saurait fournir le prénom du Sebron de Vapereau, mais le "typo" a pu jouer un tour à notre auteur ! Le lui fait bien dire, dans le même *Panthéon*, p. 82, *Dollard Descormiers*, pour Dollard Desormeaux !

Alors...

E.-Z. M.

LES CONSEILLERS AU CONSEIL SOUVE- RAIN PORTAIENT-ILS LA ROBE ECARLATE ?

Sous l'ancien régime les conseillers des Cours Souveraines du royaume avaient un costume. Dans les démonstrations publiques, ils portaient la robe écarlate ; lorsqu'ils siégeaient leur robe était noire.

Notre Conseil Souverain avait à peu près toutes les attributions des cours souveraines de France. Nos conseillers au Conseil Souverain portaient-ils un costume spécial comme leurs collègues des cours de France ?

Dans sa troisième lettre, datée de Québec le 15 mai 1684, le baron de La Hontan, parlant du Conseil Souverain, dit :

“Il est composé de douze conseillers de *Capa y de Spada*, qui jugent souverainement et sans appel toutes sortes de procès. L'intendant s'attribue le droit d'y présider, mais le gouverneur-général prend la séance à la salle de justice dans un endroit où se trouvant tous les deux face à face et les juges à leurs côtés, il semble qu'ils y président également. Du temps que Monsieur de Frontenac était en Canada, il se moquait de la prétendue préséance des intendants. Il traitait les membres de ce Parlement comme Cromwell ceux d'Angleterre. Chacun y plaide sa cause, car on ne voit ni procureurs ni avocats, ainsi les procès sont bientôt finis, sans qu'il en coûte ni épices aux parties. Les juges qui ne reçoivent du roi que quatre cents livres de pension par an sont dispensés de porter la robe et le bonnet”. (1)

Plus loin, expliquant ce qu'on entendait par l'expression *Capa y de Spada*, La Hontan écrit :

“C'est un titre de Gascogne que les gens de cette Province donnèrent autrefois par ironie aux conseillers du Conseil Souverain de Canada, parce que les premiers membres de ce tribunal ne portaient ni robe, ni épée, se contentant de marcher la canne à la main dans la ville de Québec, et d'aller au Palais en cet équipage bourgeois.” (2)

(1) *Nouveaux voyages*, édition de 1703, vol. 1er, p. 18.

(2) *Nouveaux voyages*, édition de 1703, vol. 1er, p. 270.

Cette dernière note de La Hontan laisse entendre qu'à l'époque où elle fut écrite les conseillers au Conseil Souverain portaient un costume.

Il est certain qu'en 1685 les Conseillers au Conseil Souverain ne portaient pas de costume.

Le 20 septembre 1685, en effet, l'intendant de Meulles écrivait au ministre :

“Puisque la justice, Monseigneur, est le principal appuy d'une colonie aussy considérable que celle-cy, il serait à propos que les officiers qui en sont les ministres, n'allassent point au Siège, et ne parussent pas même au public qu'en robes longues ; cet habit inspire au peuple du respect pour les juges et les fait reconnaître pour ce qu'ils sont ; il serait même à propos qu'il fut permis aux conseillers du Conseil Souverain à siéger à certains jours en robes longues, cela porterait tous les plus considérables du pays à élever leurs enfants à pouvoir parvenir à cette dignité : mais tous les conseillers étant hors d'état de faire cette dépense, Sa Majesté pourrait leur faire cette libéralité qui serait pour toute la vie ; en ce cas, vous auriez la bonté, Monseigneur, d'ordonner qu'on envoyât neuf robes d'écarlate dont le sieur de Villeray, premier conseiller, qui passe en France, aurait soin. Pour les robes noires, chaque conseiller ferait faire la sienne.” (3)

Le roi ne goûta pas du tout la proposition de M. de Meulles de donner un costume aux conseillers au Conseil Souverain. Le 31 mai 1686, le ministre lui répondait au nom de Sa Majesté :

“Sa Majesté n'a pas non plus approuvé la proposition que vous faites de permettre aux officiers du Conseil Souverain de paraître en public en robe, cela n'étant de nulle utilité !” (4)

Les conseillers au Conseil Souverain portèrent-ils plus tard un costume spécial ? Nous croyons qu'ils ne siégèrent jamais en robe.

L'abbé Bertrand de LaTour, qui vint dans la Nouvelle-France avec Mgr Dosquet, siégea au Conseil Supérieur en qualité de conseiller-clerc de 1727 à 1731. L'abbé de La Tour est, conséquemment, un témoin *qui a vu*. Dans ses *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*, il nous donne sur le Conseil Supérieur des renseignements intéressants et que nous devons croire véridiques.

(3) Archives du Canada, Correspondance générale.

(4) Archives du Canada, Correspondance générale.

Citons-le :

“Le Conseil Supérieur ou le Parlement de Québec est aujourd’hui composé de dix-sept personnes, le gouverneur, l’évêque, l’intendant, douze conseillers dont un est conseiller clerc, un procureur-général et un greffier. Il ne tient pas ses audiences sur un tribunal comme les cours de France ; mais autour d’une table comme les Académies. Le gouverneur est à la tête ; l’évêque à sa droite, et l’intendant à sa gauche ; ils font eux trois une ligne sur le haut bout de la table. Le procureur général donne ses conclusions assis. Les procureurs et les parties se tiennent et parlent debout derrière les chaises des juges, et, ce qui est fort incommode, tout le monde sort quand on vient aux opinions et rentre quand on appelle une nouvelle cause. Les conseillers se placent selon l’ordre de leur réception, à l’exception du conseiller clerc qui se met toujours à côté de l’évêque après le doyen, et du premier conseiller, qui commence le rang à gauche après l’intendant ; ce premier conseiller est une espèce de président qui a une charge à part et doubles gages. Il n’y a point d’avocats, les procureurs ou les parties plaident leurs causes ; c’est à la maison de l’intendant que l’on appelle le Palais que se tiennent les assemblées ; il s’en tient une régulièrement chaque lundi et toutes les fois que les affaires le demandent. La justice se rend gratuitement quoique les gages des officiers soient modiques, qu’il n’y ait même que les six premiers conseillers laïques, le procureur-général et le greffier qui en aient. L’expédition des arrêts ne coûte que les droits du greffe, qui comme tous les autres frais de justice sont très légers. Aussi les suppôts du Palais sont en petit nombre et ont communément quelqu’autre profession pour les aider à vivre. On n’y connaît point de papier-timbré, et il n’y a qu’un très petit contrôle seulement pour constater la date des actes. *Les officiers n’ont point d’habits particuliers, ils siègent en épée avec leurs habits ordinaires*”.

Si les conseillers au Conseil Souverain n’eurent pas la satisfaction de paraître en public avec la robe écarlate ils portèrent du moins l’épée. On sait que le port de l’épée sous l’ancien régime était le privilège des nobles et des officiers de terre et de mer. Le ministre de Maurepas écrivait à ce sujet à l’intendant Hocquart, le 22 avril 1732 :

“M. le marquis de Beauharnois m’a représenté qu’on a voulu obliger les officiers des troupes de quitter l’épée à la porte du

Conseil Supérieur de Québec, lorsqu'ils sont obligés d'y entrer pour y plaider eux-mêmes leur cause. J'en ai rendu compte à Sa Majesté et elle m'a ordonné de vous dire que comme les officiers du Conseil Supérieur rendent actuellement la justice l'épée au côté, elle veut que les officiers et les gentilshommes seulement puissent plaider leur cause sans être obligés de quitter leur épée. Il est vrai que dans les Cours Supérieures du Royaume, il est d'usage que lorsqu'un gentilhomme ou un officier plaide sa cause, il doit quitter l'épée et Sa Majesté ordonnera que cet usage s'observe aussi dans la colonie si dans la suite elle juge à propos de prescrire aux officiers du Conseil Supérieur de rendre la justice en robe. En attendant, vous aurez soin de leur expliquer les intentions de Sa Majesté à l'exécution desquelles vous tiendrez la main." (5).

Dans sa lettre du 31 mars 1733 à MM. de Beauharnois et Hocquart, M. de Maurepas disait encore sur le même sujet :

"Sa Majesté a approuvé que conformément à ses intentions le Conseil Supérieur ait arrêté par une délibération que les officiers des troupes entretenues dans la colonie et les gentilshommes ne seront point obligés de quitter l'épée, lorsqu'ils plaideront eux-mêmes leurs causes, cependant sur les représentations qu'il a faites à ce sujet par rapport aux gentilshommes qui se trouveront dans ce cas, Sa Majesté veut qu'il n'y ait que ceux dont les titres de noblesse sont enregistrés au Conseil Supérieur ou qui en feront apparoir sur le champ, qui puissent jouir de ce privilège ; c'est ce que vous aurez agréable d'expliquer aux officiers du Conseil Supérieur" (6).

P. G. R.

(5) Archives du Canada, Correspondance générale.

(6) Archives du Canada, Correspondance générale.

PAPINEAU ET LA CHANSON

Dans une des chansons publiées dans le No de janvier 1921, p. 23, le texte des couplets 5 et 6 a été mêlé. Il faudrait le rétablir comme suit :

5
Mais c'est pas brav', Pèpère
De se sauver comme ça ?

6
Dis rien, le p'tit Dessaulles
Arrangera tout ça.

ARNOULT DE LAUBIA

On a écrit Loubia, Loubias, Laubias et Laubia. Nous croyons que l'épellation Laubia est la meilleure.

Arnoult de Laubia passa dans la Nouvelle-France en 1665 comme capitaine d'une des compagnies du régiment de Carignan. On le désigne quelquefois comme capitaine au régiment de Broglie. Ce qui veut dire qu'il servait dans ce régiment avant de venir ici.

En avril 1668, on voit que M. de Laubia commandait aux Trois-Rivières.

Il retourna en France à l'automne de la même année avec plusieurs autres officiers du régiment de Carignan.

Le 25 mars 1669, M. de Laubia consentait à revenir dans la Nouvelle-France. Il s'engageait à mettre sa compagnie sur le pied de cinquante hommes et à fournir la subsistance de ses hommes jusqu'à leur embarquement moyennant 1000 écus.

M. de Laubia s'embarqua pour le Canada au printemps de 1670 avec sa compagnie.

En 1671, M. de Laubia fit le voyage de Cataracoui avec le gouverneur de Courcelles.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à M. de Laubia "la quantité de deux lieues de front sur autant de profondeur, à prendre sur le lac Saint-Pierre, savoir : une lieue au-dessus et une au-dessous de la rivière Nicolet, icelle comprise." M. de Laubia devait jouir de cette concession en fief, seigneurie et justice (1).

Il y avait un an peut-être deux ans que M. de Laubia avait commencé des défrichements en cet endroit lorsqu'il reçut son titre de concession de M. Talon. Il est probable que celui-ci lui avait d'abord donné un *billet de concession* et que son titre du 29 octobre 1672 n'était que la confirmation officielle de ce billet ou de cette permission antérieur.

(1) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 16.

Le 9 mars 1673, l'intendant Talon, alors en France, dans un mémoire au ministre, écrivait :

“Le Sr de Laubia, capitaine au régiment de Carignan Salières, de l'une des six compagnies qui ont esté renvoyées en Canada en 1670, est venu sur congé de M. de Frontenac pour recevoir son bien, mais ayant trouvé son frère aîné languissant et tirant à sa fin se voit obligé à ne le pas abandonner et demande permission de vendre sa terre de Canada à une personne qui la fera valoir ainsy qu'il ferait luy-mesme. Cet officier a non seulement estably sa compagnie sur la concession qui luy a esté faite, mais il s'est formé une terre qui luy a produit à la récolte dernière trois à quatre cents minots de grain faisant sept cents livres de Paris.

“J'estime que cette permission de vendre ne fera qu'un fort bon effet, persuadant en France que le bien qu'on se fait en Canada n'est pas inutile et qu'il donne son fruit partout, puisqu'on trouve des marchands qui en payent le fond” (1).

La demande de M. Talon en faveur de M. de Laubia arrivait comme moutarde après diner puisque la vente de la seigneurie en question était consommée depuis dix jours. En effet, par contrat passé par devant les notaires et garde-notes du Roi au Châtelet de Paris, le 27 février précédent (1673), M. de Laubia avait vendu son fief et seigneurie au sieur Michel Cressé. Cette seigneurie prit dès lors le nom de seigneurie Cressé. Elle fut connue plus tard sous le nom de seigneurie de Nicolet.

M. de Laubia ne revint pas dans la Nouvelle-France.

P. G. R.

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 4.

QUESTION

Le 16 mai 1840, Jacques-Alexandre Tailhades, avocat français, signe un brevet de cléricature avec l'avocat Charles Sabrevois de Bleury (Cauchy).

Le 12 février 1841, le même Tailhades signe un autre brevet avec l'avocat George Pyke.

Quelques mois après, le sieur Tailhades prend le titre d'avocat et il obtient plusieurs procurations l'autorisant à administrer des biens.

Quel était ce praticien et que devint-il ?

CABRETTE